

DECRET D/2015/ 217 /PRG/SGG

**PORTANT SUSPENSION DU RECTEUR
DE L'UNIVERSITE JULIUS NYERERE DE KANKAN**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001 Portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

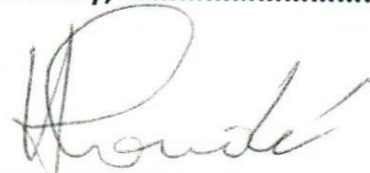
Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er: Est suspendu de ses fonctions pour faute grave, **Dr Idrissa MAGASSOUBA**, Recteur de l'Université Julius Nyerere de Kankan.

ARTICLE 2: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 07 DEC. 2015



PROFESSEUR ALPHA CONDE